

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 12 août 2004

N° 2004-25

| | | |
|---|-------------|--|
| Nombre de délégués en exercice : | 18 | L'an deux mil quatre, le 12 août à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents : | 10 | |
| Date de la convocation : | 5 août 2004 | |

Présents : MM. ANDRIEU, BELLOC, CAMBON, DAGEN, GUIRBAL, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. ASTRUC, DE MARSAC, EMPOCIELLO, GARRIGUES, MOIGNARD, NONORGUES, QUÉREILHAC, ROSET.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).

OBJET : Marchés concernant l'acquisition du matériel de transfert des déchets ménagers.

Dans le cadre de l'exécution en régie directe des prestations de transferts des déchets à compter de janvier 2005, le Comité Syndical a décidé, lors de sa réunion du 24 mai dernier, de lancer une consultation pour l'acquisition du matériel nécessaire comprenant :

- les véhicules porteurs (26 tonnes) équipés d'un bras de levage,
- les remorques,
- les conteneurs.

Compte tenu des besoins actuels et des évolutions prévisibles à court terme, les lots correspondants ont été établis ainsi :

- véhicules
 - tranche ferme : 3 véhicules
 - tranches conditionnelles : 2 véhicules
- remorques
 - tranche ferme : 2 unités
 - tranches conditionnelles : 2 unités



Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex
☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- conteneurs
 - tranche ferme : 35 unités
 - tranche conditionnelle : 5 unités

La procédure de consultation a été lancée le 1^{er} juin et la remise des offres a été fixée au 24 juillet compte tenu des dispositions du Code des Marchés Publics applicables aux marchés de fournitures d'un montant supérieur à 230 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis le 28 juillet et a recensé les différentes propositions.

Compte tenu du niveau de prix observé pour la fourniture des conteneurs, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré ce lot infructueux et a souhaité demander de nouvelles offres à l'ensemble des candidats.

A l'issue des différentes analyses techniques et nouvelles propositions, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'attribution des marchés, le 4 août, dans les conditions suivantes :

- Véhicules :

| | | |
|----------------------|--|--------------|
| Entreprise retenue : | FAURIE Midi-Pyrénées (RENAULT VI) | |
| Montant du marché – | Tranche ferme 3 véhicules : (dont 2 avec variante 412 CV) | 283 050 € HT |
| | Tranche conditionnelle 1 : (1 véhicule en solution de base) | 93 050 € HT |
| | Tranche conditionnelle 2 : (1 véhicule en solution de base) | 93 050 € HT |

- Remorques :

| | | |
|----------------------|---|-------------|
| Entreprise retenue : | SAUBEAU | |
| Montant du marché – | Tranche ferme : (2 unités) | 57 470 € HT |
| | Tranche conditionnelle 1 : (1 unité) | 28 735 € HT |
| | Tranche conditionnelle 2 : (1 unité) | 28 735 € HT |

- Conteneurs :

| | | |
|----------------------|--|--------------|
| Entreprise retenue : | GUIMA PALFINGER | |
| Montant du marché – | Tranche ferme : (35 unités) | 155 750 € HT |
| | Tranche conditionnelle : (5 unités) | 22 250 € HT |

Le Président propose d'approuver les différents marchés correspondants et précise :

- que le montant global de ceux-ci est conforme aux simulations résultant de l'analyse effectuée en début d'année préalablement à la décision d'exécution en régie directe de ces prestations ;
- que, compte tenu de l'organisation du service à mettre en place, l'exécution des marchés portera, au-delà des tranches fermes, sur les tranches conditionnelles dans les conditions suivantes :

- Tranche conditionnelle n°1 pour les véhicules (1 unité)
- Tranche conditionnelle n°1 pour les remorques (1 unité)
- Tranche conditionnelle pour les conteneurs (5 unités)

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- autorise la conclusion des marchés portant sur la fourniture de matériel de transfert des déchets dans les conditions suivantes :

- Véhicules :

Société FAURIE Midi-Pyrénées :

| | |
|---|--------------|
| Tranche ferme 3 véhicules : (dont 2 avec variante moteur 412 CV) | 283 050 € HT |
| Tranche conditionnelle 1 : (1 véhicule) | 93 050 € HT |
| Tranche conditionnelle 2 : (1 véhicule) | 93 050 € HT |

- Remorques :

Société SAUBEAU :

| | |
|--|-------------|
| Tranche ferme : (2 remorques) | 57 470 € HT |
| Tranche conditionnelle 1 : (1 remorque) | 28 735 € HT |
| Tranche conditionnelle 2 : (1 remorque) | 28 735 € HT |

- Conteneurs :

Société GUIMA PALFINGER :

| | |
|--|--------------|
| Tranche ferme : (35 unités) | 155 750 € HT |
| Tranche conditionnelle : (5 unités) | 22 250 € HT |

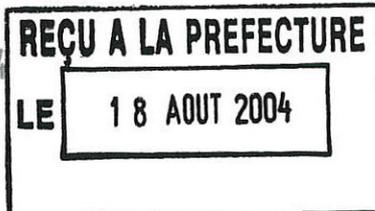
- autorise le Président à procéder à la signature des marchés correspondants et de tous documents s'y rapportant.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 18 AOUT 2004

ET DE SA PUBLICATION LE 18 AOUT 2004
Montauban, le 20 AOUT 2004

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON



*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON